

DECLARATION DES PERFORMANCES

DoP 4041-1

(1) Produit type : **Bois de structure classé à section rectangulaire**

(2) Référence du lot : cf. BL ou facture

(3) usage : Bois apte à un usage en construction et pour la fabrication de ponts

(4) Fabricant :

Groupe SIAT

ZA de la Forêt

67280 URMATT - FRANCE

(6) Système d'évaluation et de la vérification de la constance des performances : **2+**

(7) Spécification technique harmonisée : **EN 14081-1 + A1 : 2011** Organisme notifié : **FCBA 0380**

(9) Performances déclarées :

Performances déclarées bois non traité	Essence (Code essence)	Classe de résistance mécanique NF EN 1912 NF EN 338	D'après classe visuelle NF B52-001- 1 :2011	Réaction au feu NF EN 13501-1 +A1 :2013	Classe de durabilité naturelle (EN 350- 2 si non traité	Emission de substances dangereuses	Résistance au feu EN 13501-2
	Sapin-Epicéa (WPCA)	C24	ST II	D-S2, d0	4	NPD	NPD
	Sapin-Epicéa (WPCA)	C18	STIII	D-S2, d0	4	NPD	NPD
	Douglas (PSMN)	C24	ST II	D-S2, d0	3-4	NPD	NPD
	Douglas (PSMN)	C18	STIII	D-S2, d0	3-4	NPD	NPD
	Pin Sylvestre (PNSY)	C18	STIII	D-S2, d0	3-4	NPD	NPD

Performances déclarées bois traité Classe 2 (PT)	En cas de traitement et produit de préservation Cf désignation des articles sur facture/BL	
	Type de traitement et de produit de préservation	Trempage WOLSIT EC 100 P2
	Agents biologiques visés :	Pourriture cubique, Capricorne, Lyctus, Vrilette, Terme.
	Classe de pénétration	NP1
	Valeur de rétention	3,5 g/m ²

Performances déclarées bois traité Classe 3 et 4	Type de traitement et de produit de préservation	Autoclave vide et pression TANALITH E 3474
	Agents biologiques visés :	Pourriture cubique, Capricorne, Lyctus, Vrilette, Terme.
	Classe d'emploi	Classe 3 et 4 selon EN 335-1
	Imprégnation profonde classe 3 Imprégnation profonde classe 4	12.9 kg/m ³ 16.7 kg/m ³

DECLARATION DES PERFORMANCES

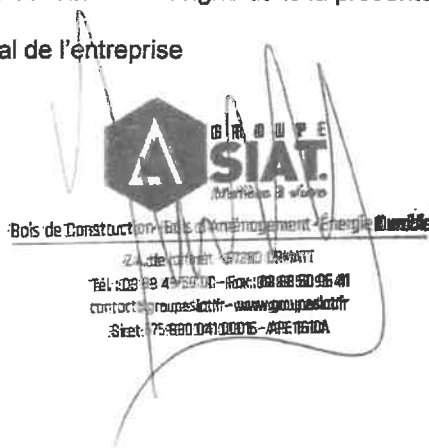
DoP 4041-1

Les performances du produit type « Bois de structure –charpente » sont conformes aux performances déclarées dans le tableau ci-dessus.) et a conduit à la délivrance du certificat n° 0380-CPR-4041.

Cette déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant désigné dans la présente.

Pour le fabricant, et en son nom par Monsieur Marc SIAT, Directeur Général de l'entreprise Molsheim, le 17 décembre 2020

Signature et cachet de l'entreprise



Conseils d'utilisation des bois traités avec Wolsit® EC-100 P2

- Bois traités contenant des produits Biocides
 - Le bois traité avec Wolsit® EC-100 P2 contient du propiconazole, et de la perméthrine pour une protection préventive contre certains champignons lignivores et les insectes xylophages.
 - Pour une utilisation en intérieur et extérieur hors contact du sol (classes d'emploi 1,2 et 3.1 selon la norme EN 335).
 - Le bois traité avec Wolsit® EC-100 P2 est réservé aux applications sans contact direct avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.
 - Lors de l'usinage des bois traités (sciage ou ponçage), respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle relatives aux poussières de bois (Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003).
- Porter des gants pour manipuler le bois

Conseils d'utilisation des bois traités avec Tanalith E 3474

- Bois traités contenant des produits Biocides
- Le bois traité au Tanalith E contient du carbonate de cuivre, de l'hydroxyde de cuivre [1:1] du propiconazole et du tébuconazole.
Ne pas utiliser comme litière ou dans un étang de pêche. Mettre le bois au rebut de manière responsable. Les déchets industriels doivent être mis au rebut via une entreprise de traitement agréée
Est réservé aux applications sans contact direct avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux,
Lors de l'usinage des bois traités (sciage ou ponçage), respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle relatives aux poussières de bois (Décret n° 2003-1254) du 23 décembre 2003
Porter des gants pour manipuler le bois

DECLARATION DES PERFORMANCES

DoP 4041-1

(1) Produit type : **Bois de structure classé à section rectangulaire**

(2) Référence du lot : cf. BL ou facture

(3) usage : Bois apte à un usage en construction et pour la fabrication de ponts

(4) Fabricant :

Groupe SIAT

ZA de la Forêt

67280 URMATT - FRANCE

(6) Système d'évaluation et de la vérification de la constance des performances : **2+**

(7) Spécification technique harmonisée : **EN 14081-1 + A1 : 2011** Organisme notifié : **FCBA 0380**

(9) Performances déclarées :

Performances déclarées bois non traité	Essence (Code essence)	Classe de résistance mécanique NF EN 1912 NF EN 338	D'après classe visuelle NF B52-001- 1 :2011	Réaction au feu NF EN 13501- 1 +A1 :2013	Classe de durabilité naturelle (EN 350-2 si non traité)	Emission de substances dangereuses
	Sapin-Epicéa (WPCA)	C24	ST II	D-S2, d0	4	NPD
	Sapin-Epicéa (WPCA)	C18	STIII	D-S2, d0	4	NPD
	Douglas (PSMN)	C24	ST II	D-S2, d0	3-4	NPD
	Douglas (PSMN)	C18	STIII	D-S2, d0	3-4	NPD
	Pin Sylvestre (PNSY)	S18	STIII	D-S2, d0	3-4	NPD

Performances déclarées bois traité Classe 2 (PT)	En cas de traitement et produit de préservation Cf désignation des articles sur facture/BL	
	Type de traitement et de produit de préservation	Trempage WOLSIT EC 100 P2
	Agents biologiques visés :	Pourriture cubique, Capricorne, Lyctus, Vrille, Termite.
	Classe de pénétration	NP1
	Valeur de rétention	1,75 g/m ²

Performances déclarées bois traité Classe 3 et 4	Type de traitement et de produit de préservation	Autoclave vide et pression TANALITH E 3474
	Agents biologiques visés :	Pourriture cubique, Capricorne, Lyctus, Vrille, Termite.
	Classe d'emploi	Classe 3 et 4 selon EN 335-1
	Imprégnation profonde	10.3 kg/m ³

DECLARATION DES PERFORMANCES

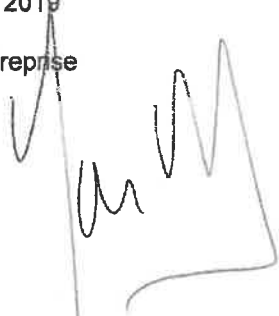
DoP 4041-1

Les performances du produit type « Bois de structure –charpente » sont conformes aux performances déclarées dans le tableau ci-dessus.) et a conduit à la délivrance du certificat n° 0380-CPR-4041.

Cette déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant désigné dans la présente.

Pour le fabricant, et en son nom par Monsieur Marc SIAT, Directeur Général de l'entreprise Molsheim, le 02 septembre 2019

Signature et cachet de l'entreprise



Bois de Construction • Bois d'Aménagement • Énergie Durable

Z.A. de la forêt - 67280 URMATT
Tél : 03 88 49 59 00 - Fax : 03 88 50 95 41
contact@groupesiat.fr - www.groupesiat.fr
Siret 675 880 041 00016 - APE 1610A

Conseils d'utilisation des bois traités avec Wolsit® EC-100 P2

- Bois traités contenant des produits Biocides
 - Le bois traité avec Wolsit® EC-100 P2 contient du propiconazole, et de la perméthrine pour une protection préventive contre certains champignons lignivores et les insectes xylophages.
 - Pour une utilisation en intérieur et extérieur hors contact du sol (classes d'emploi 1,2 et 3.1 selon la norme EN 335).
 - Le bois traité avec Wolsit® EC-100 P2 est réservé aux applications sans contact direct avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.
 - Lors de l'usinage des bois traités (sciage ou ponçage), respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle relatives aux poussières de bois (Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003).
- Porter des gants pour manipuler le bois

Conseils d'utilisation des bois traités avec Tanalith E 3474

- Bois traités contenant des produits Biocides
- Le bois traité au Tanalith E contient du carbonate de cuivre, de l'hydroxyde de cuivre [1:1] du propiconazole et du tébuconazole.
Ne pas utiliser comme litière ou dans un étang de pêche. Mettre le bois au rebut de manière responsable. Les déchets industriels doivent être mis au rebut via une entreprise de traitement agréée
Est réservé aux applications sans contact direct avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux,
Lors de l'usinage des bois traités (sciage ou ponçage), respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle relatives aux poussières de bois (Décret n° 2003-1254) du 23 décembre 2003
Porter des gants pour manipuler le bois

DECLARATION DES PERFORMANCES

DoP 4041-1

(1) Produit type : **Bois de structure classé à section rectangulaire**

(2) Référence du lot : cf. BL ou facture

(3) Usage : Bois apte à un usage en construction et pour la fabrication de ponts

(4) Fabricant :

Groupe SIAT

ZA de la Forêt

67280 URMATT - FRANCE

(6) Système d'évaluation et de la vérification de la constance des performances : **2+**

(7) Spécification technique harmonisée : **EN 14081-1 + A1 : 2011** Organisme notifié : **FCBA 0380**

(9) Performances déclarées :

Performances déclarées bois non traité	Essence (Code essence)	Classe de résistance mécanique NF EN 1912 NF EN 338	D'après classe visuelle NF B52-001- 1 :2011	Réaction au feu NF EN 13501- 1 +A1 :2013	Classe de durabilité naturelle (EN 350-2 si non traité)	Emission de substances dangereuses
	Sapin-Epicéa (WPCA)	C24	ST II	D-S2, d0	4	NPD
	Sapin-Epicéa (WPCA)	C18	STIII	D-S2, d0	4	NPD
	Douglas (PSMN)	C24	ST II	D-S2, d0	3-4	NPD
	Douglas (PSMN)	C18	STIII	D-S2, d0	3-4	NPD
	Pin Sylvestre (PNSY)	C18	STIII	D-S2, d0	3-4	NPD

Performances déclarées bois traité Classe 2 (PT)	En cas de traitement et produit de préservation Cf désignation des articles sur facture/BL		
	Agents biologiques visés :	Pourriture cubique, Capricorne, Lyctus, Vrille, Termite.	
	Classe de pénétration	NP1	
	Type de traitement et de produit de préservation	Trempe WOLSIT EC 100 P2	Trempe SARPECO 9-PLUS (BS)
	Valeur de critique	3.5 g/m ²	6.5 g/m ²

Performances déclarées bois traité Classe 3 et 4	Type de traitement et de produit de préservation	Autoclave vide et pression TANALITH E 3474
	Agents biologiques visés :	Pourriture cubique, Capricorne, Lyctus, Vrille, Termite.
	Classe d'emploi	Classe 3 et 4 selon EN 335-1
	Imprégnation profonde	10.3 kg/m ³

DECLARATION DES PERFORMANCES

DoP 4041-1

Les performances du produit type « Bois de structure –charpente » sont conformes aux performances déclarées dans le tableau ci-dessus.) et a conduit à la délivrance du certificat n° 0380-CPR-4041.

Conseils d'utilisation des bois traités avec Wolsit® EC-100 P2

- Bois traités contenant des produits Biocides
- Le bois traité avec Wolsit® EC-100 P2 contient du propiconazole, et de la perméthrine pour une protection préventive contre certains champignons lignivores et les insectes xylophages.
- Pour une utilisation en intérieur et extérieur hors contact du sol (classes d'emploi 1,2 et 3.1 selon la norme EN 335).
- Le bois traité avec Wolsit® EC-100 P2 est réservé aux applications sans contact direct avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.
- Lors de l'usinage des bois traités (sciage ou ponçage), respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle relatives aux poussières de bois (Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003).
- Porter des gants pour manipuler le bois

Conseils d'utilisation des bois traités avec Sarpeco 9-PLUS (BS)

- Bois traités contenant des produits Biocides
- Pour une utilisation en intérieur et extérieur hors contact du sol (classes d'emploi 1,2 et 3.1 selon la norme EN 335).
- Le bois traité avec le SARPALO 860 (BS) contient de la Perméthrine, du Propiconazole, du Tébucanazole et de l'IPBC pour une protection préventive contre certains champignons lignivores et les insectes xylophages
- Le bois traité avec **Sarpeco 9-PLUS (BS)** est réservé aux applications sans contact direct avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.
- Lors de l'usinage des bois traités (sciage ou ponçage), respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle relatives aux poussières de bois (Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003).
- Porter des gants pour manipuler le bois


Conseils d'utilisation des bois traités avec Tanalith E 3474

- Bois traités contenant des produits Biocides
- Le bois traité au Tanalith E contient du carbonate de cuivre, de l'hydroxyde de cuivre [1:1] du propiconazole et du tébucanazole.
- Ne pas utiliser comme litière ou dans un étang de pêche. Mettre le bois au rebut de manière responsable. Les déchets industriels doivent être mis au rebut via une entreprise de traitement agréée
- Est réservé aux applications sans contact direct avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux,
- Lors de l'usinage des bois traités (sciage ou ponçage), respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle relatives aux poussières de bois (Décret n° 2003-1254) du 23 décembre 2003
- Porter des gants pour manipuler le bois

Cette déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant désigné dans la présente.

Pour le fabricant, et en son nom par Monsieur Marc SIAT, Directeur Général de l'entreprise Molsheim, le 21 février 2020

Signature et cachet de l'entreprise



Bois de Construction • Bois d'Aménagement • Énergie Durable

Z.A. de la forêt - 67280 URMATT
Tél : 03 88 49 59 00 - Fax : 03 88 50 96 41
contact@groupesiat.fr - www.groupesiat.fr
Siret 675 830 041 00016 - APE 1610A

DECLARATION DES PERFORMANCES

DoP 4041-1

(1) Produit type : **Bois de structure classé à section rectangulaire**

(2) Référence du lot : cf. BL ou facture

(3) usage : Bois apte à un usage en construction et pour la fabrication de ponts

(4) Fabricant :

Groupe SIAT
ZA de la Forêt
67280 URMATT - FRANCE

(6) Système d'évaluation et de la vérification de la constance des performances : **2+**

(7) Spécification technique harmonisée : **EN 14081-1 + A1 : 2011** Organisme notifié : **FCBA 0380**

(9) Performances déclarées :

Performances déclarées bois non traité	Essence (Code essence)	Classe de résistance mécanique NF EN 1912 NF EN 338	D'après classe visuelle NF B52-001- 1 :2011	Réaction au feu NF EN 13501- 1 +A1 :2013	Classe de durabilité naturelle (EN 350-2 si non traité)	Emission de substances dangereuses
	Sapin-Epicéa (WPCA)	C24	ST II	D-S2, d0	4	NPD
	Sapin-Epicéa (WPCA)	C18	STIII	D-S2, d0	4	NPD
	Douglas (PSMN)	C24	ST II	D-S2, d0	3-4	NPD
	Douglas (PSMN)	C18	STIII	D-S2, d0	3-4	NPD
	Pin Sylvestre (PNSY)	S18	STIII	D-S2, d0	3-4	NPD

Performances déclarées bois traité Classe 2 (PT)	En cas de traitement et produit de préservation Cf désignation des articles sur facture/BL	
	Type de traitement et de produit de préservation	Trempage WOLSIT EC 100 P2
	Agents biologiques visés :	Pourriture cubique, Capricorne, Lyctus, Vrille, Termite.
	Classe de pénétration	NP1
	Valeur de rétention	1,75 g/m ²

Performances déclarées bois traité Classe 3 et 4	Type de traitement et de produit de préservation	Autoclave vide et pression TANALITH E 3474
	Agents biologiques visés :	Pourriture cubique, Capricorne, Lyctus, Vrille, Termite.
	Classe d'emploi	Classe 3 et 4 selon EN 335-1
	Imprégnation profonde	10.3 kg/m ³

DECLARATION DES PERFORMANCES

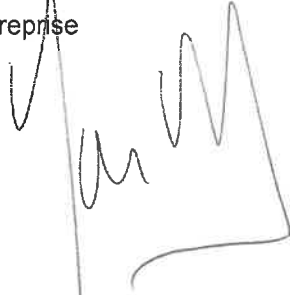
DoP 4041-1

Les performances du produit type « Bois de structure –charpente » sont conformes aux performances déclarées dans le tableau ci-dessus.) et a conduit à la délivrance du certificat n° 0380-CPR-4041.

Cette déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant désigné dans la présente.

Pour le fabricant, et en son nom par Monsieur Marc SIAT, Directeur Général de l'entreprise Molsheim, le 02 septembre 2019

Signature et cachet de l'entreprise



Conseils d'utilisation des bois traités avec Wolsit® EC-100 P2

- Bois traités contenant des produits Biocides
 - Le bois traité avec Wolsit® EC-100 P2 contient du propiconazole, et de la perméthrine pour une protection préventive contre certains champignons lignivores et les insectes xylophages.
 - Pour une utilisation en intérieur et extérieur hors contact du sol (classes d'emploi 1,2 et 3.1 selon la norme EN 335).
 - Le bois traité avec Wolsit® EC-100 P2 est réservé aux applications sans contact direct avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.
 - Lors de l'usinage des bois traités (sciage ou ponçage), respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle relatives aux poussières de bois (Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003).
- Porter des gants pour manipuler le bois

Conseils d'utilisation des bois traités avec Tanalith E 3474

- Bois traités contenant des produits Biocides
- Le bois traité au Tanalith E contient du carbonate de cuivre, de l'hydroxyde de cuivre [1:1] du propiconazole et du tébuconazole.
Ne pas utiliser comme litière ou dans un étang de pêche. Mettre le bois au rebut de manière responsable. Les déchets industriels doivent être mis au rebut via une entreprise de traitement agréée
Est réservé aux applications sans contact direct avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux,
Lors de l'usinage des bois traités (sciage ou ponçage), respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle relatives aux poussières de bois (Décret n° 2003-1254) du 23 décembre 2003
Porter des gants pour manipuler le bois

DECLARATION DES PERFORMANCES

DoP 4041-1

(1) Produit type : **Bois de structure classé à section rectangulaire**

(2) Référence du lot : cf. BL ou facture

(3) usage : Bois apte à un usage en construction et pour la fabrication de ponts

(4) Fabricant :

SIAT BRAUN

46 RUE DU GENERAL DE GAULLE BP 46201

67126 MOLSHEIM - FRANCE

(6) Système d'évaluation et de la vérification de la constance des performances : **2+**

(7) Spécification technique harmonisée : **EN 14081-1 + A1 : 2011** Organisme notifié : **FCBA 0380**

(9) Performances déclarées :

Performances déclarées bois non traité	Essence (Code essence)	Classe de résistance mécanique NF EN 1912 NF EN 338	D'après classe visuelle NF B52-001- 1 :2011	Réaction au feu NF EN 13501- 1 +A1 :2013	Classe de durabilité naturelle (EN 350-2 si non traité)	Emission de substances dangereuses
	Sapin-Epicéa (WPCA)	C24	ST II	D-S2, d0	4	NPD
	Sapin-Epicéa (WPCA)	C18	STIII	D-S2, d0	4	NPD
	Douglas (PSMN)	C24	ST II	D-S2, d0	3-4	NPD
	Douglas (PSMN)	C18	STIII	D-S2, d0	3-4	NPD
	Pin Sylvestre (PNSY)	S18	STIII	D-S2, d0	3-4	NPD

Performances déclarées bois traité Classe 2 (PT)	En cas de traitement et produit de préservation Cf désignation des articles sur facture/BL	
	Type de traitement et de produit de préservation	Trempage WOLSIT EC 100 P2
	Agents biologiques visés :	Pourriture cubique, Capricorne, Lyctus, Vrille, Termite.
	Classe de pénétration	NP1
	Valeur de rétention	1,75 g/m ²

Performances déclarées bois traité Classe 3 et 4	Type de traitement et de produit de préservation	Autoclave vide et pression TANALITH E 3474
	Agents biologiques visés :	Pourriture cubique, Capricorne, Lyctus, Vrille, Termite.
	Classe d'emploi	Classe 3 et 4 selon EN 335-1
	Imprégnation profonde	10.3 kg/m ³

DECLARATION DES PERFORMANCES

DoP 4041-1

Les performances du produit type « Bois de structure –charpente » sont conformes aux performances déclarées dans le tableau ci-dessus.) et a conduit à la délivrance du certificat n° 0380-CPR-4041.

Cette déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant désigné dans la présente.

Pour le fabricant, et en son nom par Monsieur Marc SIAT, Président Directeur Général de l'entreprise
Molsheim, le 01 mars 2017

Signature et cachet de l'entreprise



Conseils d'utilisation des bois traités avec Wolsit® EC-100 P2

- Bois traités contenant des produits Biocides
 - Le bois traité avec Wolsit® EC-100 P2 contient du propiconazole, et de la perméthrine pour une protection préventive contre certains champignons lignivores et les insectes xylophages.
 - Pour une utilisation en intérieur et extérieur hors contact du sol (classes d'emploi 1,2 et 3.1 selon la norme EN 335).
 - Le bois traité avec Wolsit® EC-100 P2 est réservé aux applications sans contact direct avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.
 - Lors de l'usinage des bois traités (sciage ou ponçage), respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle relatives aux poussières de bois (Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003).
- Porter des gants pour manipuler le bois

Conseils d'utilisation des bois traités avec Tanalith E 3474

- Bois traités contenant des produits Biocides
- Le bois traité au Tanalith E contient du carbonate de cuivre, de l'hydroxyde de cuivre [1:1] du propiconazole et du tébuconazole.
Ne pas utiliser comme litière ou dans un étang de pêche. Mettre le bois au rebut de manière responsable. Les déchets industriels doivent être mis au rebut via une entreprise de traitement agréée
Est réservé aux applications sans contact direct avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux,
Lors de l'usinage des bois traités (sciage ou ponçage), respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle relatives aux poussières de bois (Décret n° 2003-1254) du 23 décembre 2003
Porter des gants pour manipuler le bois

DECLARATION DES PERFORMANCES N° 1

Fabricant :

SIAT BRAUN

46 RUE DU GENERAL DE GAULLE BP 46201

67126 MOLSHEIM - FRANCE

Référence du lot : cf. BL ou facture

Produit type : **Bois de structure classé à section rectangulaire**

Spécification technique harmonisée : EN 14081-1 + A1 : 2011

Système d'évaluation et de la vérification de la constance des performances : 2+

Organisme notifié : FCBA 0380

Performances déclarées	Essence (Code essence)	Classe de résistance mécanique	D'après classe visuelle	Réaction au feu	Classe de durabilité naturelle (EN 350-2 ou fiche CIRAD)	Emission de substances dangereuses
	Sapin-Epicéa (WPCA)	C24	ST II	D-S2, d0	4	NPD
	Sapin-Epicéa (WPCA)	C18	STIII	D-S2, d0	4	NPD
	Douglas (PSMN)	C24	ST II	D-S2, d0	3-4	NPD
	Douglas (PSMN)	C18	STIII	D-S2, d0	3-4	NPD
	Pin Sylvestre (PNSY)	C18	STIII	D-S2, d0	3-4	NPD
Traitement et produit de préservation						
Type de traitement et de produit de préservation			Trempage WOLSIT BC 100 FP2			
Agents biologiques visés :			Pourriture cubique, Capricorne, Lyctus, Vrille, Termite.			
Classe de pénétration			NP1			
Valeur de rétention			1,75 g/m ²			

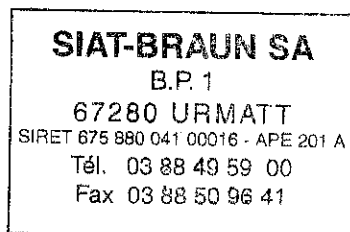
L'organisme notifié réalise la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanente du Contrôle de la Production en Usine. En conséquence, le certificat n° 0380-CPR-4041 est délivré à l'entreprise désignée.

Les performances du produit type « Bois de structure – Charpente » sont conformes aux valeurs déclarées dans le tableau ci-dessus.

Cette déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant désigné dans la présente.

Pour le fabricant, et en son nom par Monsieur Paul SIAT, Président Directeur de l'entreprise Molsheim, le 1^{er} juillet 2014

Signature et cachet de l'entreprise



DECLARATION DES PERFORMANCES N° 2

Fabricant :

SIAT BRAUN

46 RUE DU GENERAL DE GAULLE BP 46201

67126 MOLSHEIM - FRANCE

Référence du lot : cf. BL ou facture

Produit type : **Bois traité de classe 3 et 4, de structure classé à section rectangulaire**

Spécification technique harmonisée : **EN 14081-1 + A1 : 2011**

Système d'évaluation et de la vérification de la constance des performances : **2+**

Organisme notifié : **FCBA 0380**

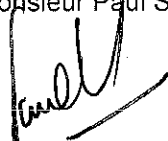
Performances déclarées	Essence (Code essence)	Classe de résistance mécanique	D'après classe visuelle	Réaction au feu	Classe de durabilité naturelle (EN 350-2 ou fiche CIRAD)	Emission de substances dangereuses
	Sapin-Epicéa (WPCA)	C24	ST II	D-S2, d0	4	NPD
	Sapin-Epicéa (WPCA)	C18	STIII	D-S2, d0	4	NPD
	Douglas (PSMN)	C24	ST II	D-S2, d0	3-4	NPD
	Douglas (PSMN)	C18	STIII	D-S2, d0	3-4	NPD
	Pin Sylvestre (PNSY)	S18	STIII	D-S2, d0	3-4	NPD
Traitement et produit de préservation						
Type de traitement et de produit de préservation			Autoclave vide et pression TANALITH E 3474			
Agents biologiques visés :			Pourriture cubique, Capricorne, Lyctus, Vrille, Termite.			
Classe d'emploi			Classe 3 et 4 selon EN 335-1			
Imprégnation profonde			10.3 kg/m ³			

L'organisme notifié réalise la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanente du Contrôle de la Production en Usine. En conséquence, le certificat n° 0380-CPR-4041 est délivré à l'entreprise désignée.

Cette déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant désigné dans la présente.

Pour le fabricant, et en son nom par Monsieur Paul SIAT, Président Directeur de l'entreprise Molsheim, le 1^{er} juillet 2014

Signature et cachet de l'entreprise



Conseils d'utilisation des bois traités avec TANALITH E 3474

- Le bois traité avec le Tanalith E 3474 contient les ingrédients actifs suivant : Carbonate de cuivre / hydroxyde de cuivre (1.1), Propiconazole et du Tébuconazole.
- Porter des gants pour manipuler le bois. Eviter d'inhaler de la sciure. Ne pas utiliser au contact de l'eau potable ou en vue d'un contact direct avec des produits alimentaires.
- Ne pas utiliser comme litière ou dans un étang de Pêche. Mettre le bois traité au rebut de manière responsable.
- Les déchets industriels doivent être mis au rebut via une entreprise de traitement agréée.